



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 17 mars 2026 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

**PRÉSENCES :**

La préfète suppléante madame Danielle Beaupré  
La conseillère de comté madame Manon Langlois  
Le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré  
La conseillère de comté madame Josée Pedneault

**ABSENCE(S) :**

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Benoit Méthot

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier  
Le directeur général adjoint - Aménagement, Environnement, Programmes d'habitation et Politique monsieur Philippe Gagnon  
La directrice générale adjointe - Services administratifs et greffière-trésorière adjointe madame Joanne Parent  
La directrice des affaires juridiques M<sup>e</sup> Isabelle Blouin

**Ouverture de la séance**

La préfète suppléante madame Danielle Beaupré, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la séance régulière à 16 h 30.

**2026-03-2046**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 17 mars 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la séance régulière du mardi 17 mars 2026.

**2026-03-2047**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2026 tel que présenté.

**2026-03-2048**

**Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 février au 10 mars 2026 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 février au 10 mars 2026 totalisant 4 191.55 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

**2026-03-2049**                    **Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 février au 10 mars 2026 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 11 février au 10 mars 2026 totalisant 689.85 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe B)

**2026-03-2050**                    **Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 février au 10 mars 2026 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 février au 10 mars 2026 totalisant 361 401.51 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

**2026-03-2051**                    **Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 février au 10 mars 2026 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 février au 10 mars 2026 totalisant 72 931.39 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

**2026-03-2052**                    **Dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement n° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le rapport annuel de la direction générale concernant l'application du Règlement n° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 soit déposé au conseil conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

**2026-03-2053**                    **Adoption du règlement n° 02-2026 amendant le règlement n° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 02-2026 amendant le règlement n° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle.

**2026-03-2054**

**Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (CM), la MRC de Sept-Rivières s'est dotée d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seul minimal d'un appel d'offres public.

ATTENDU QUE le conseil adopté, par la résolution 2019-05-273, une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats.

ATTENDU QU'il y a lieu d'y apporter une mise à jour.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les modifications à la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrats telles que présentées.

**2026-03-2055**

**Appel d'offres No MRC7R-DG-2026-100 - Services professionnels pour effectuer un bilan de santé du siège administratif de la MRC de Sept-Rivières - Adoption du système d'évaluation et de la grille de pondération**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit aller en appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour effectuer un bilan de santé du siège administratif de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appels d'offres No MRC7R-DG-2026-100 - Services professionnels pour effectuer un bilan de santé du siège administratif de la MRC de Sept-Rivières, lequel valant comme si ici au long reproduit.

**2026-03-2056**

**Adoption de la Politique sur la santé et la sécurité au travail**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la Politique sur la santé et la sécurité au travail telle que présentée.

**2026-03-2057**

**Adoption du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses

responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'obligation d'adopter le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire concernant l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire concernant l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) tel que présenté;

QUE le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celui-ci sur son site internet.

**2026-03-2058**

**Autorisation pour l'affichage et l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante en droit pour l'été 2026**

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques désire s'adjoindre les services d'un étudiant ou d'une étudiante en droit pour l'été 2026;

ATTENDU QUE cet emploi d'été permettrait à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir une expérience pratique en milieu professionnel dans le cadre de sa formation, tout en permettant à l'organisation de poursuivre l'avancement de certains dossiers;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires pour l'affichage et l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante en droit pour l'été 2026.

**2026-03-2059**

**Octroi d'une aide financière pour La Ruche**

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme La Ruche Côte-Nord dont la mission consiste à accompagner les entrepreneurs, les organisations et les citoyens de la région à propulser des projets porteurs qui stimulent l'économie et la vitalité du Québec et de ses régions grâce au financement participatif, aussi appelé sociofinancement;

ATTENDU le plan triennal 2026-2029 déposé par l'organisme, lequel vise l'atteinte d'une autonomie financière en augmentant la notoriété de la marque, en créant une campagne marketing nationale et régionale, tout en améliorant les outils technologiques de l'organisme;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 210 000 \$ et que la contribution financière sollicitée auprès des six (6) MRC de la Côte-Nord est de 20 000 \$ par année sur une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2029;

ATTENDU QUE la contribution de chacune des MRC est établie selon le pourcentage de répartition habituellement utilisé par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, soit 17,5 % pour la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 3 500 \$ par année, pour une période de trois (3) ans;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'entente du Fonds régions et ruralité (FFR-2).

**2026-03-2060**

**Octroi d'une aide financière dans le cadre du programme SE-Volet 2 Soutien en service de garde en milieu familial**

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme afin de soutenir le démarrage de service de garde en milieu familial.

IL EST PROPOSÉ PAR «ProposePar»,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une aide financière à la responsable en service de garde suivante :

- SG-01-2026 : Sophie Trochain : 5 000 \$

QUE les sommes soient prises à même le poste MRC – Projets spéciaux.

**2026-03-2061**

**Adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, c. 10) prévoit que les MRC doivent adopter, avant le 1er avril 2026, un inventaire des immeubles situés sur leur territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE les bâtiments construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale ont été répertoriés selon les critères établis par le ministère de la Culture dans son Guide pour la Réalisation, la consignation et la diffusion de l'inventaire du patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE l'inventaire est évolutif et que des ajouts, des modifications et des retraits pourront se faire selon les nouvelles informations fournies;

ATTENDU QUE la présence d'une propriété dans l'inventaire ne lui confère pas un statut « patrimonial » au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-9.002) puisque seuls les biens classés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et cités par une municipalité possèdent un tel statut de protection;

ATTENDU QUE les municipalités ont été consultées et ont été informées du contenu de l'inventaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières considère que les mises à jour feront partie de l'inventaire.

2026-03-2062

**Appui au projet de centrale photovoltaïque au sol - Développement Électric Inc.**

ATTENDU QUE le projet de centrale photovoltaïque au sol proposé par Développement Électric Inc. dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro Québec A/O 2025-01 qui serait implanté sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, dans la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE ce projet contribue à la production d'énergie renouvelable, à la diversification du mix énergétique et aux efforts de décarbonation du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite soutenir les initiatives stimulant le développement économique et durable de la région;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement advenant une non-conformité à une modification au règlement de zonage de la Ville de Sept-Îles en lien avec ce projet afin que la production d'énergie électrique par l'utilisation de capteurs photovoltaïques au sol soit permise en date de la signature du contrat d'approvisionnement entre le développeur et Hydro-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières appuie le projet de centrale photovoltaïque au sol proposé par Développement Électric Inc.

**AVIS DE MOTION****Règlement n° 03-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère de comté madame Manon Langlois, que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, le règlement n° 03-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

Copie du règlement n° 03-2026 est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

2026-03-2063

**Nouvelle rampe d'accès au bureau de la MRC de Sept-Rivières – Décret de travaux et financement**

ATTENDU le rapport du 16 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux pour la nouvelle rampe d'accès à la MRC de Sept-Rivières, le coût des travaux étant estimé à 220 000 \$;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux soient financées par l'excédent de fonctionnement affecté - Réaménagement bâtisse.

2026-03-2064

**Appel d'offres n° MRC7R-DG-2026-200 - Nouvelle rampe d'accès au bureau de la MRC de Sept-Rivières – Octroi**

ATTENDU le rapport du 16 mars 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat N° MRC7R-DG-2026-200 – Nouvelle rampe d'accès à la MRC de Sept-Rivières soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit TC3 Construction inc. pour la somme de 141 136,19 \$, plus les taxes applicables.

2026-03-2065

**Désignation des employés responsables, des employés désignés et des inspecteurs**

ATTENDU QUE la résolution n° 2025-04-1779 attribuait des fonctions spécifiques à certains employés de la MRC;

ATTENDU QU'il est recommandé de mettre à jour la désignation des employés responsables, des employés désignés et des inspecteurs pour l'application de loi ou de règlements provinciaux, ainsi que dans le cadre d'ententes;

ATTENDU QUE l'administration des règlements d'urbanisme est confiée à l'inspecteur conformément au *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et construction*;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ c. S-3.1.02, r.1), la MRC doit désigner des employés responsables pour veiller à leur application;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ c. C-47.1) prévoit que les employés désignés par la MRC ont certains pouvoirs relatifs à la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE les employés désignés par la MRC administrent l'*Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le conseil de la MRC de Sept-Rivières, d'adopter une nouvelle résolution afin d'attribuer ces fonctions spécifiques aux employés du Service de l'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay, Tidiane Ndiaye et Daniel Englisse inspecteurs au sens de l'article 2.1.1 du *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et construction* et de tout autre règlement adoptés par la MRC dont l'application relève de l'inspecteur régional;

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay, Tidiane Ndiaye et Daniel Englisse employés responsables de l'application des règlements provinciaux pour lesquels la gestion est déléguée à la MRC sur le territoire de ses TNO, dont notamment, mais de façon non limitative le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, le *Règlement sur les eaux souterraines* et le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay, Tidiane Ndiaye et Daniel Englisse employés désignés au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* relative à la gestion des cours d'eau;

QUE le conseil désigne Messieurs Philippe Gagnon, Hervé Deraps, Kevin Tremblay, Tidiane Ndiaye et Daniel Englisse employés désignés par la MRC dans le cadre de

*l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;*

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2025-04-1779 et rend inopérante toute autre résolution adoptée par le conseil de la MRC de Sept-Rivières sur les mêmes sujets.

2026-03-2066

**Nomination de représentants de la MRC de Sept-Rivières au conseil d'administration du Comité de relance de la station de ski Gallix inc.**

ATTENDU QUE la Station Gallix constitue un équipement récréotouristique à caractère supralocal, desservant l'ensemble du territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la Station Gallix joue un rôle important dans le développement régional, la mise en valeur des attraits hivernaux et la diversification des activités offertes à la population et aux visiteurs;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite maintenir une collaboration active avec la Station Gallix afin d'assurer une représentativité adéquate au sein de ses instances;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières juge opportun de procéder à la nomination de représentants au conseil d'administration du Comité de relance de la station de ski Gallix inc., à titre d'observateurs non votants.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Josée Pedneault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme Frédéric Gagnon et Patrick Girard à titre d'observateurs non votants au sein du conseil d'administration du Comité de relance de la station de ski Gallix inc.;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'administration du Comité de relance de la station de ski Gallix inc.

2026-03-2067

**Appui au projet de centrale photovoltaïque au sol - Développement PEK**

ATTENDU QUE le projet de centrale photovoltaïque au sol proposé par Développement PEK dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro Québec A/O 2025-01 serait implanté sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, dans la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE ce projet contribue à la production d'énergie renouvelable, à la diversification du mix énergétique et aux efforts de décarbonation du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite soutenir les initiatives stimulant le développement économique et durable de la région;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement advenant une non-conformité à une modification au règlement de zonage de la Ville de Sept-Îles en lien avec ce projet afin que la production d'énergie électrique par l'utilisation de capteurs photovoltaïques au sol soit permise en date de la signature du contrat d'approvisionnement entre le développeur et Hydro-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Manon Langlois,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières appuie le projet de centrale photovoltaïque au sol proposé par Développement PEK.

**Période de questions**

Aucune question.

**2026-03-2068**

**Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Daniel Camiré,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance régulière du 17 mars 2026 soit levée à 16 h 42.

\_\_\_\_\_  
Danielle Beaupré  
Préfète suppléante

\_\_\_\_\_  
Elisabeth Chevalier  
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Danielle Beaupré  
Préfète suppléante